

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 22 mars 2024

Le vingt-deux mars deux-mille vingt-quatre à 10h00, à, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Musée du Louvre – Lens » s'est tenu au siège dudit établissement, sur convocation de la Présidente du Conseil d'Administration en date du huit mars 2024.

Présents : Xavier BERTRAND, Valérie BIEGALSKI, Aurore COLSON, Hélène CORRE, Valérie CUVILLIER, Dominique DE FONT-REAUUX, François DECOSTER, Laurence DES CARS, Mady DORCHIES-BRILLON, Philippe DUQUESNOY, Sabine FINEZ, Aline FRANÇOIS-COLIN, Olivier GABET, Sandra GUTHLEBEN, Pascal LAFFUMA, Henri LOYRETTE, Souraya NOUJAIM, Kim PHAM, Mathilde PROST, Frédéric SALAT-BAROUX, Francis STEINBOCK.

Pouvoirs : Bertrand GAUME à Sandra GUTHLEBEN, Daniel PERCHERON à Henri LOYRETTE.

Excusés : Christelle BUISSETTE, Bruno CLAVET, Alexandre COUSIN, Jean-Yves LARROUTUROU, Jean-Paul MULOT, Hilaire MULTON, Vincent POMAREDE, Lucie RIBEIRO, Sylvain ROBERT, Ariane THOMAS, Loraine VILAIN.

Assistaient également à la séance :

Musée du Louvre-Lens : Juliette BARTHÉLÉMY, Hélène BOUILLON, Rémi MAILLARD, Véronique PETITJEAN, Annabelle TÉNÈZE, Manon VERDIN, Frank ZERDOUMI.

Conseil régional Hauts-de-France : Audrey LORY, Gaëlle POULARD, Caroline SEVIN.

Communauté d'Agglomération de Lens Liévin : Marie-Francine FRANÇOIS, Nelly TURLUTTE.

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'Administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Madame Sabine FINEZ est désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2024-254

AUTORISATION DE PROGRAMME (AP) ET AUTORISATION D'ENGAGEMENT (AE)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2311-3, et L. 2311-9,

Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1977,

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais du 3 décembre 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Musée du Louvre - Lens »,

Vu la délibération n° 2022-201 en date du 27 septembre 2022 portant règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération n° 2022-211 en date du 16 décembre 2022 relative à l'AP « éclairages muséographiques »,

Vu la délibération n° 2023-235 en date du 2 octobre 2023 relative à l'AE et l'AP pour la refonte de la Galerie du Temps,

**RAPPORT DE PRÉSENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :
CRÉATION ET RÉVISION DES AE ET AP**

Les autorisations de programme (AP) et les autorisations d'engagement (AE) constituent la limite supérieure des dépenses d'investissement et de fonctionnement à caractère pluriannuel. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP et AE correspondantes.

La présente délibération prévoit l'ouverture d'une AE « Exils » ainsi que la révision des crédits de paiement des AP en cours.

L'ensemble de ces éléments est détaillé dans l'annexe jointe à la présente délibération.

En conséquence, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver :

- 1) L'ouverture de l'AE « Exils »
- 2) La révision des crédits des paiements des AP « éclairage muséographique » et « refonte de la Galerie du Temps »

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les éléments repris en annexe.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour expédition conforme,
Pour la Présidente, par délégation, Annabelle Ténèze, Directrice de
l'établissement public de coopération culturelle
« Musée du Louvre-Lens »

Délibération certifiée exécutoire le

